



Madame Zemorda Khelifi, Présidente du CA SDMIS
Madame Françoise Buccio, Préfète du Rhône
Monsieur Stéphane Gouezec, DDMSIS

À Lyon, le 5 novembre 2025

PRÉAVIS DE GRÈVE DES AGENTS SPP et PATS DU SDMIS

Les préavis de grève initialement déposés en octobre 2024 ont été levés le 21 février 2025, afin de permettre l'ouverture de la seconde phase des négociations, conformément à votre demande, dans l'attente du bilan du Beauvau de la Sécurité Civile.

Il ne s'agissait en aucun cas d'une fin du mouvement, mais bien d'une mesure transitoire, témoignant de notre volonté d'un dialogue social constructif.

Or, depuis, rien, absolument rien.

Aucune mesure, aucune avancée, aucune mise en œuvre concrète des engagements pris. Pire encore, pour justifier cette inaction, nous découvrons qu'il nous faut maintenant patienter encore en attendant les prochaines élections municipales de mars 2026.

Le 17 novembre, un conseil communautaire se tiendra à l'hôtel de la Métropole de Lyon et nous serons donc présent pour écouter attentivement les débats car un budget, c'est une traduction de choix politiques.

Nos revendications demeurent claires, légitimes et constantes. Elles portent en priorité sur :

- Le respect du dialogue social et de la place des partenaires sociaux.
- Le respect des engagements pris lors des précédentes négociations.
- Le respect strict des POJ (ex-CGO), avec un armement conforme, des personnels qualifiés et un conducteur toutes qualifications pour les CDG.
- Un refus catégorique de toute modification du droit de grève. Nous n'imaginons pas que la seule "réponse" trouvée à la crise sociale consisterait à restreindre encore un peu plus un droit déjà excessivement encadré.

Revendications spécifiques par catégorie

Pour les HDR (Hommes Du Rang)

- Création d'effectifs supplémentaires jusqu'à 1210 HDR avec un échéancier pluriannuel, en cohérence avec les besoins opérationnels réels.
- À fonction égale, c'est le professionnel qui dirige (principe d'équité de commandement).
- Revalorisation de l'IAT à taux 8.
- Attribution et pérennisation de la prime PICPS via la mise en place des nouveaux indicateurs 2025.
- Reclassement du territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.
- Révision des LDG, comme l'a souligné la MAA de l'IGSC.

Pour les SPPO (Officiers)

- Augmentation des effectifs afin de répondre aux besoins opérationnels réels.
- Affectation de CDG 24h/24 à Lyon-Croix-Rousse, Lyon-Duchère, Lyon-Confluence et Villefranche.

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!

SYNDICAT SUD SOLIDAIRES
du SDMIS
06-09-44-27-82 / 06-60-68-38-19
sudsdmis@gmail.com



- Priorisation des missions CDG par des officiers SPP sur les secteurs CADIM.
- Revalorisation des IFTS.
- Mise en œuvre des IHTS.
- Attribution et pérennisation de la prime PICPS via la mise en place des nouveaux indicateurs 2025.
- Reclasser le territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.

Pour les PATS (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés)

- Revalorisation de l'IFSE et mise en place d'une revalorisation salariale pérenne.
- Établissement de fiches de postes précises, claires et actualisées.
- Augmentation des effectifs PATS pour répondre aux besoins réels des services.
- Mise en œuvre des IHTS pour l'ensemble des personnels concernés.
- Reclasser le territoire du SDMIS en zone 1 concernant l'IRL.

Préavis de grève

Les revendications portent sur les effectifs, les conditions de travail, la reconnaissance des spécificités des métiers et la revalorisation salariale de l'ensemble des personnels du SDMIS.

En conséquence, nous déposons un préavis de grève de 24 heures pour tous les agents concernés, le 17 novembre 2025 à partir de 7h00 jusqu'à 7h00 le 18 novembre 2025.

Un rassemblement des agents du SDMIS sera organisé ce jour-là devant la métropole de Lyon.

Nous appelons dès à présent nos collègues à ne positionner aucune activité accessoire reportable dans le temps pour cette journée-là.

Ouverture au dialogue

Conformément aux dispositions des articles L2512-2 et L2512-3 du Code du travail, nous restons disponibles pour engager sans délai des négociations, dans le but de parvenir à une issue favorable et d'éviter la mise en œuvre de ce mouvement de grève.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, l'expression de notre détermination et de notre attachement au service public de sécurité civile.

Le délégué départemental

Karim KHAZAZ

Le délégué départemental

Franck CHENAL

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!

SYNDICAT SUD SOLIDAIRES
du SDMIS
SYNDICAT SUD SOLIDAIRES
06 99 44 27 82 / 06 99 68 38 16
sudsdmis@gmail.com